



**Service des communes
et du logement**

Direction

Rue Cité-Derrière 17
1014 Lausanne

**AUX MUNICIPALITES VAUDOISES
ET
AUX BOURSIER-E-S**

Lausanne, le 20 décembre 2017

Plafonds d'endettement et de cautionnement pour la législature 2016-2021

Mesdames les Syndiques, Messieurs les Syndics,
Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,
Mesdames les Boursières communales, Messieurs les Boursiers communaux,

Nous revenons sur notre courriel du 5 décembre 2017 par lequel nous vous demandions de bien vouloir vérifier les montants ainsi que la méthode d'évaluation des plafonds d'endettement.

Nous avons procédé aux diverses corrections qui nous ont été communiquées.

En application de l'article 143 de la loi sur les communes, Madame la Conseillère d'Etat Béatrice Métraux a pris acte de ces plafonds d'endettement en date du 15 décembre 2017.

L'inventaire de ces plafonds répertoriés par districts, est publié dès ce jour sur notre site internet selon lien ci-dessous.

<https://www.vd.ch/themes/territoire/communes/finances-communales/plafonds-dendettement/>

Nous vous présentons, Mesdames les Syndiques, Messieurs les Syndics, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames les Boursières communales, Messieurs les Boursiers communaux, nos meilleures salutations.

La Cheffe de service

Corinne Martin

Copie

- *Préfectures*